



Voies
Navigables de
France

Déclaration CFDT-VNF au CA du 6 mars 2025

Toujours plus haut, toujours plus loin MAIS avec toujours moins !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs de la Direction,
Cher(e)s collègues,

La CFDT-VNF, préalablement au vote du budget 2025, a alerté le conseil d'administration sur le danger de remettre en cause la parole de l'Etat dans le cadre de la dernière révision du COP portant sur son plafond d'emplois. Ce rétropédalage conduit à une perte de confiance sur l'ensemble des engagements de l'Etat ressemblant davantage à des intentions pouvant servir de variable d'ajustement au grès des tempêtes politiques. Chers administrateurs, vous avez été sensibles et nous vous en remercions, aux arguments et interrogations portées par la CFDT-VNF et, sous l'impulsion du Président, une motion a été votée avec une forte majorité. Pour mémoire, cette motion indiquait dans son article unique :

« Considérant les enjeux portés par VNF en matière de développement durable, de transition écologique et d'aménagement du territoire, le conseil d'administration demande à l'Etat de confirmer dans le débat budgétaire à venir le plafond d'emplois de 4028 ETPT inscrit au Contrat d'objectifs et de performance qu'il a signé avec l'établissement.

Le conseil d'administration décide qu'un budget rectificatif sera examiné dès l'adoption de la Loi de finances initiale pour 2025 (...).

Malheureusement, la loi de finances adoptée n'a pas confirmé le plafond d'emplois de 4028 ETPT inscrit initialement au COP et nous ne notons pas à cet ordre du jour, l'examen d'un budget rectificatif. Aussi, nous vous interrogeons Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Madame la commissaire au gouvernement, **quelles sont les actions entreprises depuis le vote de cette motion pour défendre notre plafond d'emplois et le respect des engagements de l'Etat dans le COP de VNF ?**

La Cour des comptes dans un rapport publié ce 19 février alerte :

« Le réseau navigable de l'Hexagone, géré à 80% par Voies navigables de France (VNF), se trouve aujourd'hui dans un état "préoccupant" en raison de l'insuffisance des moyens consacrés à son entretien. Les magistrats appellent à revoir le modèle économique de VNF, qui dépend essentiellement de subventions, pour lui permettre de bénéficier de ressources plus dynamiques alors que le changement climatique induit à la fois une intensification de l'activité de gestion hydraulique pour faire face à l'accélération des phénomènes de crues et de sécheresse et entraîne des besoins nouveaux et coûteux d'adaptation. »

Les finances, les ressources propres, les investissements sont des choses primordiales pour VNF mais comment assurer nos missions, absorber tous ces changements d'organisation, de méthodes et d'outils de travail, de formations vers les nouveaux métiers tout en invitant les managers à l'école du management et en assurant l'accompagnement au changement, si VNF n'a pas les ressources humaines et budgétaires pour y parvenir ?

Nous sonnons une nouvelle fois l'alerte Mesdames et Messieurs du conseil d'administration ! Aujourd'hui, VNF est dans l'incapacité de comptabiliser le nombre de postes vacants dans ses organigrammes, c'est-à-dire les postes identifiés comme nécessaires à la conduite de nos missions mais non pourvus. L'établissement totalise l'équivalent de 23 ETPT d'heures écrétées soit plus de 37 000 heures pour les seuls personnels aux horaires variables. Nous rappelons que cette pratique est illégale dans le code du travail et que malheureusement, ce ne sont pas que les personnels aux horaires variables qui subissent une surcharge de travail.

Malgré ce contexte l'Etat décide unilatéralement et contre ses engagements initiaux, d'accélérer la baisse des effectifs en totale incohérence avec la temporalité de la modernisation et de la remise en état de notre réseau !

Les personnels sont à bout et la corde peut casser à tout moment ! Se former au management, se former aux nouveaux métiers, se former aux nouveaux outils informatiques, se réorganiser, déménager, s'adapter : comment faire face à toutes ces injonctions quand déjà, le temps ne suffit plus à faire tout ce qu'ils sont censés réaliser sur leur poste ou sur les postes laissés vacants ?

Et comme si tout cela ne suffisait pas, désormais on leur demande de réussir à le faire en étant encore moins nombreux, en se déplaçant moins et en contribuant à la baisse des budgets de fonctionnement alors que la cour des comptes elle-même indique que le changement climatique, à lui seul, implique des hausses des coûts de fonctionnement.

L'évaluation nationale des RPS à VNF corrobore l'ensemble des propos exposés dans cette déclaration. Il est urgent de prévoir, lors d'une prochaine séance de ce conseil d'administration, la restitution de cette évaluation nationale ainsi que le plan d'actions qu'entend entreprendre la direction générale.

La direction engage entre autres cette année :

- L'acte 2 du projet de modernisation qui continuera à fortement bouger les lignes notamment avec la création ou le renforcement de directions nationales générant encore des réorganisations supplémentaires et de nouvelles organisations de travail. Les personnels inquiets de l'issue de ces réflexions et de l'impact sur leur quotidien s'interrogent ;
- La modernisation de la filière maintenance, elle aussi pointée du doigt dans le rapport de la cour des comptes à juste titre car nos personnels eux-mêmes s'interrogent sur le devenir de leurs missions et les moyens alloués ;
- Les travaux en lien avec la renégociation triennale du COP 2026 – 2029 : malgré la perte de crédibilité de ce contrat, le cadre des trois prochaines années y sera tracé et il est primordial que ce contrat soit le plus concerté possible en amont de sa signature et cohérent dans ses objectifs et les moyens alloués.

Pouvez-vous nous indiquer comment et à quelles échéances ce conseil d'administration sera associé aux réflexions et aux orientations qui seront prises par la direction sur ces thématiques ?

Pour conclure cette déclaration, s'il a été exposé la nécessité de voter un budget avec un plafond d'emplois défavorable sous couvert d'une motion votée, nous espérons qu'en cohérence avec celle-ci et l'absence d'un budget rectificatif permettant le maintien des 4028 ETPT actés dans le COP, vous ne voterez pas favorablement, à l'instar du vote défavorable des élus au CSA Central, les orientations d'emplois proposées actant de fait cette réduction d'effectif.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CFDT-VNF au Conseil d'Administration